



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA  
DORDOGNE**

**Réunion du Conseil d'Administration**

**Séance du 7 février 2025  
À 11 heures**

**COMPTE-RENDU**

Le 7 février 2025 à 11 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Dordogne se sont réunis sous la présidence de M. Laurent PÉRÉA.

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil d'Administration. Ont pris part à la réunion les membres suivants :

**Membres présents :**

M. Laurent PÉRÉA ; M. Thierry BOIDÉ ; M. Bernard VAURIAC ; M. Jérôme BÉTAILLE ; Mme Christelle DRUILLOLE ; Mme Monique RATINAUD ; M. Jean-Jacques CHAPELLET ; M. Jean-Claude PORTOLAN ; Mme Sylvie BOUTON ; M. Dominique DURAND ; Mme Francine BERNARD ; M. Dominique BOUSQUET ; Mme Raphaëlle LAFAYE ; M. Joël KERDRAON ; M. Thierry CIPIERRE ; M. Jean-Paul COUVY.

**Pouvoirs :**

de Mme Evelyne ROUX à Mme Monique RATINAUD,  
de Mme Brigitte CABIROL à M. Thierry BOIDÉ,  
de M. Thierry NARDOU à M. Bernard VAURIAC,  
de Mme Elisabeth MARTY à M. Dominique BOUSQUET,  
de M. Jean-Claude CASSAGNOLE à M. Thierry CIPIERRE,  
de Mme Catherine BEZAC-GONTHIER à M. Jean-Paul COUVY,  
de Mme Corinne DUCROCQ à M. Laurent PÉRÉA,  
de M. Jean-Marc GOUIN à M. Jérôme BÉTAILLE.

**Ont assisté à la séance sans voix délibérative :**

Mme Isabelle DUBEC, Directrice Générale des Services  
Mme Sylvie IMBERTY, Responsable Finances et Rémunération  
Mme Chrystèle DELMOND, Psychologue du travail, Référente FIPHP

**Date de la convocation :** 27 janvier 2025

**Secrétaire de séance :** Mme Francine BERNARD

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, le Président énonce l'ordre du jour qui est approuvé par les membres du Conseil d'Administration.

Le Président demande ensuite aux administrateurs s'ils ont bien pris connaissance du compte-rendu de la séance précédente, s'ils ont des questions ou des observations et enfin s'ils souhaitent en approuver le contenu.

Le compte-rendu de la séance du 22 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

**Dossier n°1 : Administration générale - Affaires financières - Copropriété (Rapporteur : Thierry BOIDÉ)**

**- Débat d'orientations budgétaires pour 2025**

M. BOIDÉ, Vice-Président, expose aux membres du conseil le contenu de la note de présentation qui a été jointe à l'appui de la convocation. Elle rappelle les missions des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, les effectifs, le Budget réalisé 2024, les missions obligatoires et les missions facultatives (contenu, coût, financement), les évolutions et les projets de l'établissement et une esquisse du Budget Primitif pour 2025.

A noter que le Compte Administratif 2024 va se solder par un résultat positif d'environ 206 000 €, dont 92 000 € en fonctionnement et 114 000 € en investissement.

L'excédent antérieur cumulé du CDG 24 s'élevait à 3 258 000 € en 2024.

La note rappelle également les missions facultatives décidées par le CDG 24 qui représentent plus de 85 % du budget de l'établissement, en particulier les missions temporaires (5 M€), la médecine professionnelle et préventive, l'action sociale en faveur des personnels (via la convention avec le CDAS) et les archives.

La note présente également les projets en cours ou à venir :

- La finalisation du programme de renouvellement des logiciels informatiques : le logiciel de GED (Gestion Electronique des Documents) et le logiciel de médecine préventive
- Les nouvelles missions prévues par le législateur :
  - o La mise en place de la nouvelle mission sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) : le CDG doit proposer aux collectivités qui lui ont donné mandat une convention de participation pour la mutuelle santé des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le CDG propose également une convention de participation dans le domaine de la prévoyance et doit suivre l'évolution de ce contrat (adhésions, absentéisme, évolution des taux, provisions...) via un comité technique de suivi.

- o Le réseau des secrétaires généraux de mairie dont l'animation a été confiée aux centres de gestion.
- OMAÏE, le laboratoire de l'attractivité de la fonction publique territoriale, créé à l'initiative des présidents des CDG 24 et 47 afin de se doter de moyens mutualisés pour expérimenter et innover dans les pratiques (communication, recrutement, management).
- L'audit du site internet mutualisé inter-CDG.

Enfin la note présente un projet de Budget Primitif pour 2025.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les orientations proposées.

- **Ouverture anticipée de crédits en investissement (25 %) :**

M. BOLDÉ, Vice-Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il est possible d'ouvrir par anticipation des crédits budgétaires en section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits votés au budget primitif de l'année précédente. Il propose de mettre en œuvre cette disposition afin de pouvoir payer les factures d'investissement sans attendre le vote du Budget Primitif 2025.

Chapitre	Désignation du chapitre	Montant des crédits votés au Budget 2024	Montant des crédits ouverts par anticipation en 2025
20	Immobilisations incorporelles	106 795,55 €	26 698,89 €

<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>198 204,45 €</b>	<b>49 551,11 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>305 000 €</b>	<b>76 250 €</b>

M. BOIDÉ propose d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement à hauteur de 76 250 € comme détaillé dans le projet de délibération.

Le Président soumet le dossier au vote et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **Dossier n°2 : Ressources humaines (Rapporteur : Laurent PÉRÉA)**

### **Autorisation de recruter du personnel temporaire**

M. PÉRÉA, Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il est parfois nécessaire de recruter ponctuellement du personnel pour faire face à un surcroît temporaire de travail.

Pour rémunérer ces personnels, la DGFIP impose que le conseil délibère annuellement pour en donner l'autorisation au Président.

Pour permettre le bon fonctionnement des services du centre de gestion, des emplois temporaires sont nécessaires. Il s'agit d'emplois contractuels de catégories A, B ou C pour effectuer différentes missions et exercer divers métiers.

Il est proposé de créer les emplois nécessaires selon la répartition suivante :

- Emplois de catégorie A : 1
- Emplois de catégorie B : 2
- Emplois de catégorie C : 5

Le Président sera chargé de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leurs compétences et expériences.

Le Président soumet le dossier au vote et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **Convention d'assistance juridique**

M. PÉRÉA, Président, expose aux membres du Conseil d'Administration le souhait de renforcer les compétences juridiques du Centre de Gestion en s'ouvrant la possibilité de solliciter les conseils juridiques d'un cabinet d'avocats, expert dans le droit de la fonction publique dans certaines situations d'une particulière complexité.

L'objectif est d'améliorer l'accompagnement juridique proposé aux collectivités employeurs. Le Centre de Gestion a pris l'attache de Me Nicolas ZINAMSGVAROV, avocat spécialisé qui accompagne d'ores et déjà notre établissement et beaucoup d'autres collectivités.

La convention est d'une durée d'un an et d'un montant de 12 000 € hors taxes.

Il est donc proposé de passer une convention d'assistance juridique avec le cabinet d'avocat ANGELUS (Me Nicolas ZINAMSGVAROV) à BORDEAUX.

Le Président soumet le dossier au vote et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**Dossier n°3 : Santé et sécurité au travail (Rapporteur : Laurent PÉREA)**

**Protection Sociale Complémentaire : mandat au CDG 33 pour lancer la consultation pour la convention de participation proposée par le CDG en matière de mutuelle santé**

M. PÉREA, Président, rappelle aux membres du conseil d'Administration qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les employeurs publics territoriaux auront l'obligation de participer au financement des garanties d'assurance santé de leurs agents.

Dans le même temps, les centres de gestion devront proposer aux collectivités qui leur auront donné mandat une convention de participation conclue à l'issue d'une mise en concurrence.

Pour ce faire, les centres de gestion ont convenu de mettre en place un processus de consultation commun afin de mutualiser les risques à courir, de rechercher un tarif compétitif au bénéfice des agents et d'améliorer la sécurité juridique de la future convention de participation qui sera conclue.

M. PÉREA propos de donner mandat au CDG 33 pour accomplir les missions et formalités définies dans le projet de convention annexé.

Le Président soumet le dossier au vote et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**Affaires diverses : néant**

**Présentation de la nouvelle convention avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) par Chrystèle DELMOND, Psychologue du travail et chargée du maintien dans l'emploi au CDG**

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses et les informations ayant été traitées, le Président lève la séance à 12h30.

Le Président  
Laurent PÉREA

Le Secrétaire de séance  
Francine BERNARD